-Expédition-

SELARL
DELAIRE PASQUIES
ET ASSOCIES
Commissaires de Justice associés
3 bis, rue de la Mauvendière
87000 LIMOGES
Tel : 05.55.10.98.29
Fax : 05.55.10.98.62
CDC 40031 00001 0000147476Z 93

www.hdp-huissiers-87.com

Etude compétente sur la Haute-Vienne, la Corrèze et la Creuse

REFERENCE ETUDE
N° V 70679

PROCES VERBAL DE CONSTAT DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

LES VENDREDI VINGT QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX
à 10 heures 00,
MERCREDI DIX NEUF AOÛT DEUX MILLE VINGT SIX
à 15 heures 00,
VENDREDI ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX
à 14 heures 25.

A LA DEMANDE DE :

Communauté Urbaine LIMOGES METROPOLE, Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets, dont le siège social est à (87031) LIMOGES Cedex 1, 19 Rue Bernard Palissy, CS 10001, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice.

Lequel m'a exposé :

Qu'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges doit avoir lieu.

Qu'un affichage de l'avis d'enquête publique doit être réalisé sur plusieurs sites.

Qu'il est de son intérêt de le faire constater.

Aussi afin de préserver ses droits et actions à venir, il me requiert afin de procéder à toutes constatations utiles.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition ;

Je, François-Alexandre DELAIRE, Commissaire de Justice associé au sein de la SELARL DELAIRE PASQUIES ET ASSOCIES, société titulaire d'un office de Commissaires de Justice associés à LIMOGES, y demeurant, 3 bis, rue de la Mauvendière 87000 LIMOGES, soussigné.

Certifie m'être spécialement transporté les jours et heures ci-dessus, aux lieux désignés ci-dessous, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Mairie de Panazol

Je me transporte à la mairie de Panazol (Haute-Vienne) esplanade Jacques Chirac, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:00:57)

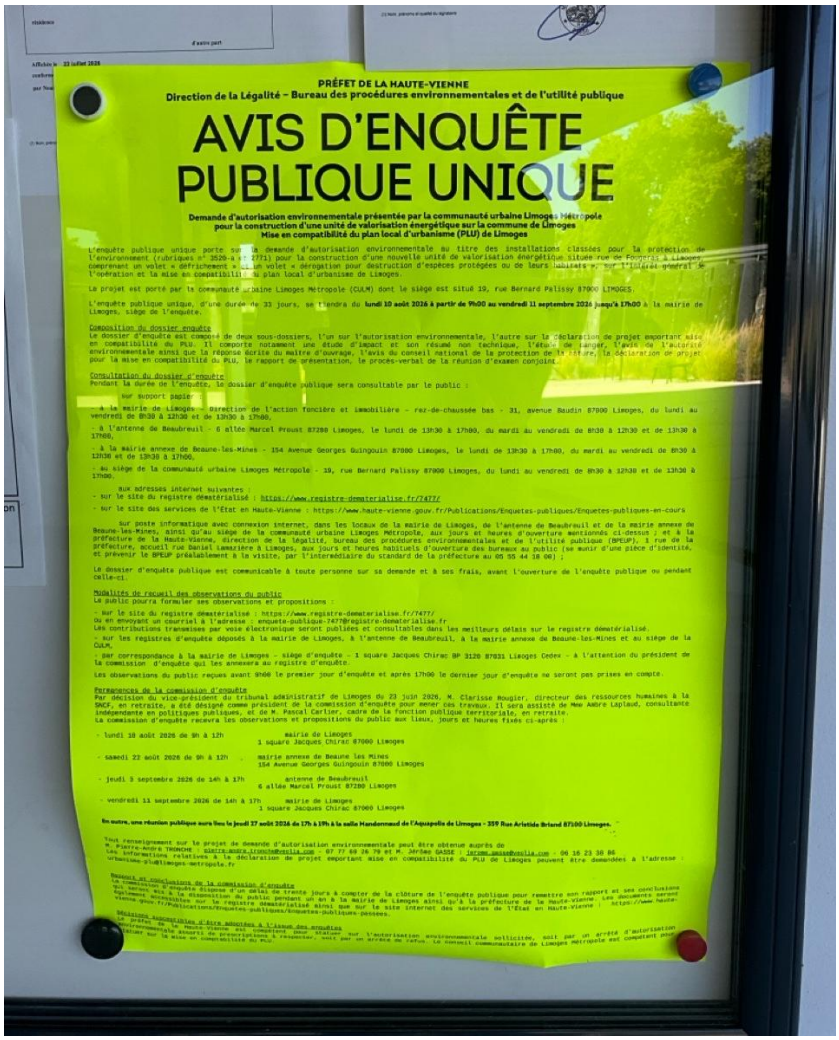

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougerat à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- sur support papier :
  - à la mairie de Limoges – direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
  - à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
  - à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
  - au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- aux adresses internet suivantes :
  - sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
  - sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours
- sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
Ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3128 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRANCHE : pierre-andre.tranche@veolia.com – 07 77 69 26 76 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com – 06 16 23 36 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme.plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 10:01:08)



(19/08/2026 15:05:44)

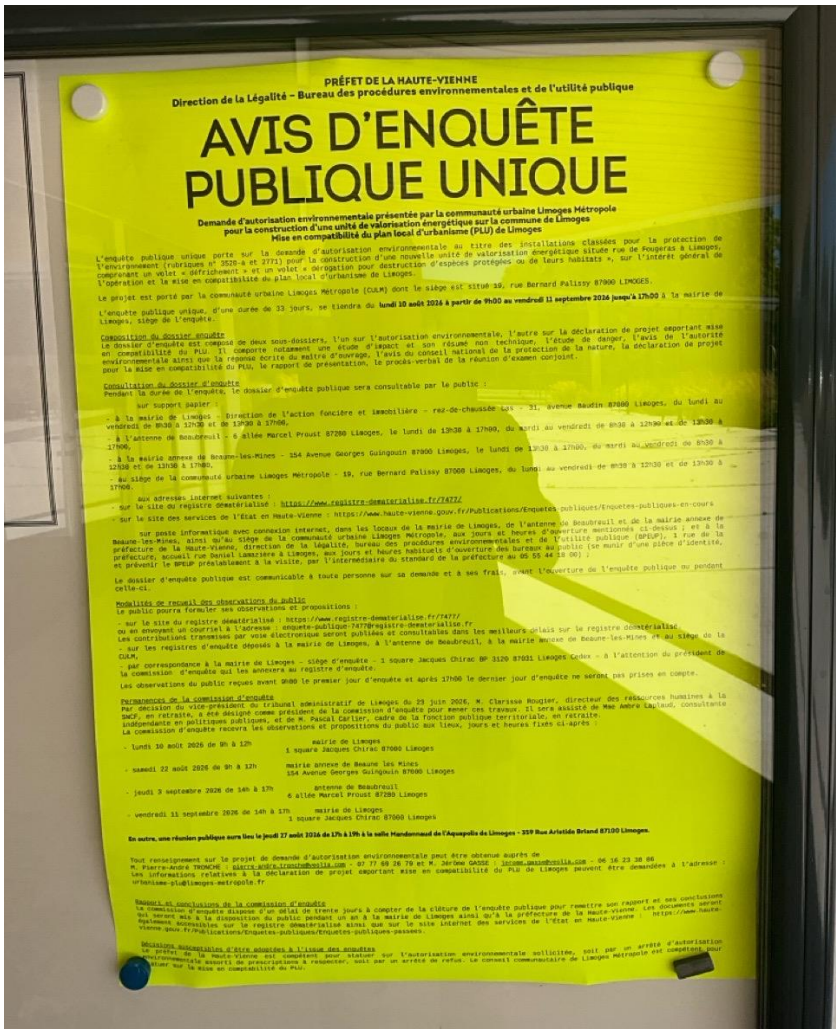

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- sur support papier :
  - à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
  - à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
  - à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
  - au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- aux adresses internet suivantes :
  - sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
  - sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours
  - sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 10 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – Siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme présidente de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Lagraud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Handonneuf de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE – pierre-andre.tronche@veolia.com – 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE – jerome.gasse@veolia.com – 06 16 23 38 86.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:05:54)



(11/09/2026 14:30:11)

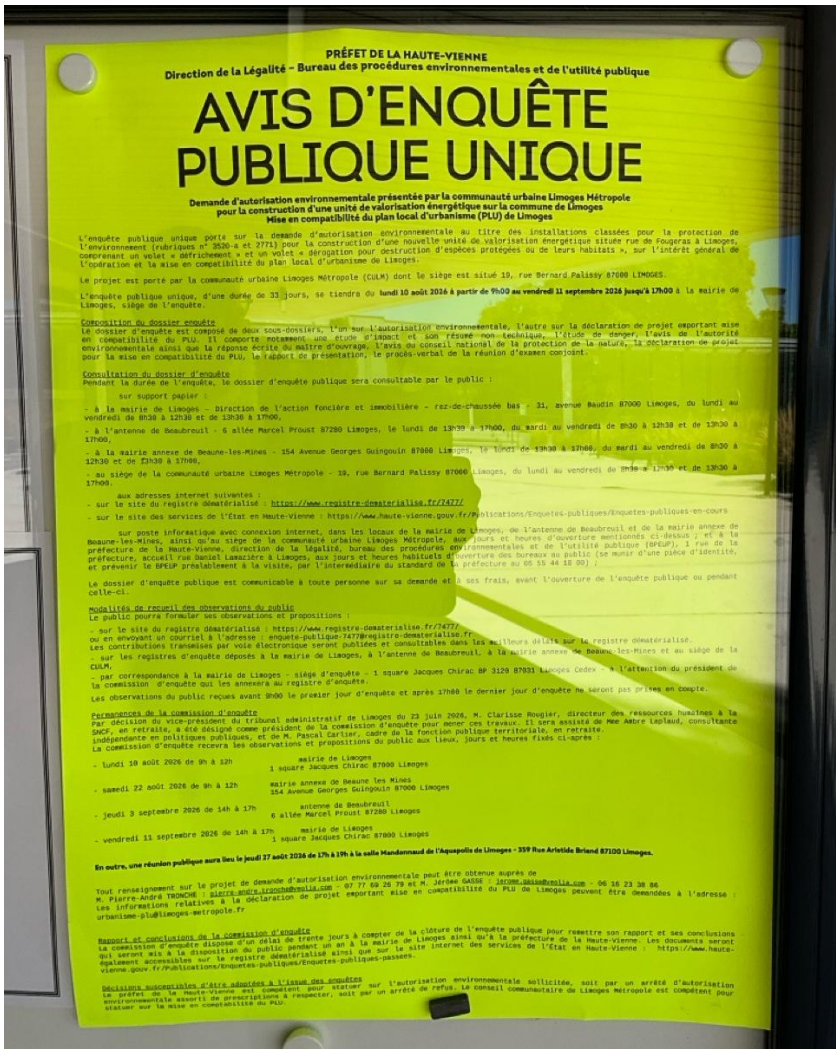

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non-technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3129 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
La préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 14:30:24)

Mairie du Palais sur Vienne

Je me transporte à la mairie du Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne) rue Jules Ferry, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:11:19)

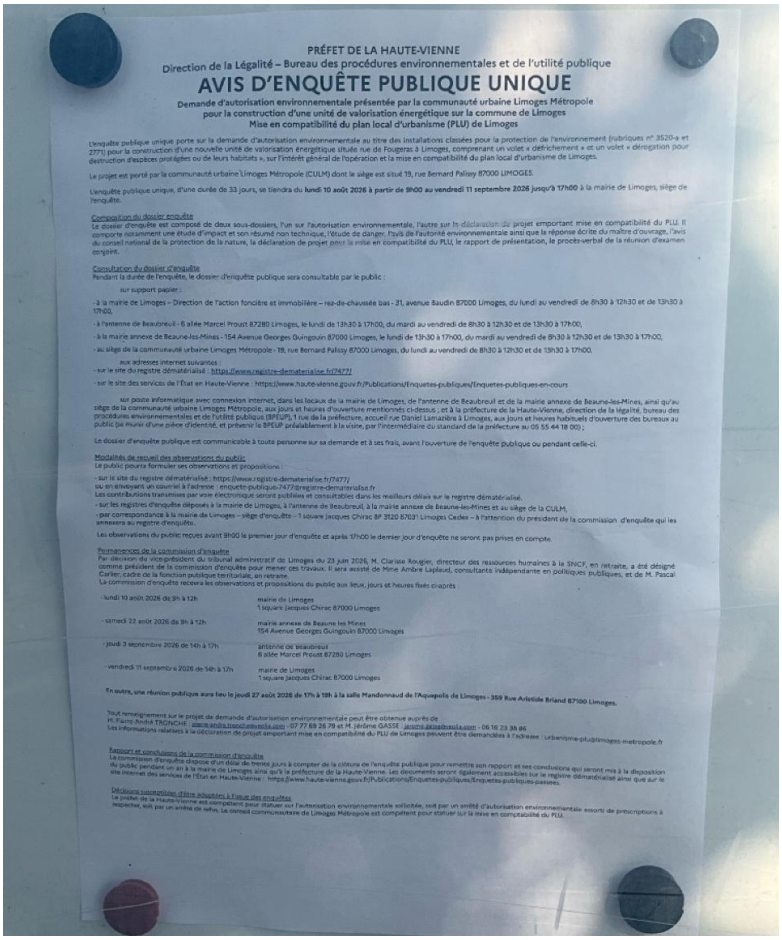

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
sur support papier :
- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 8 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87100 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours
sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Lapaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carter, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h	mairie annexe de Beaune les Mines 154 Avenue Georges Guingouin 87100 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h	antenne de Beaubreuil 8 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASTE : jerome.gaste@veolia.com - 06 16 23 36 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : Urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 10:11:27)



(19/08/2026 15:15:06)

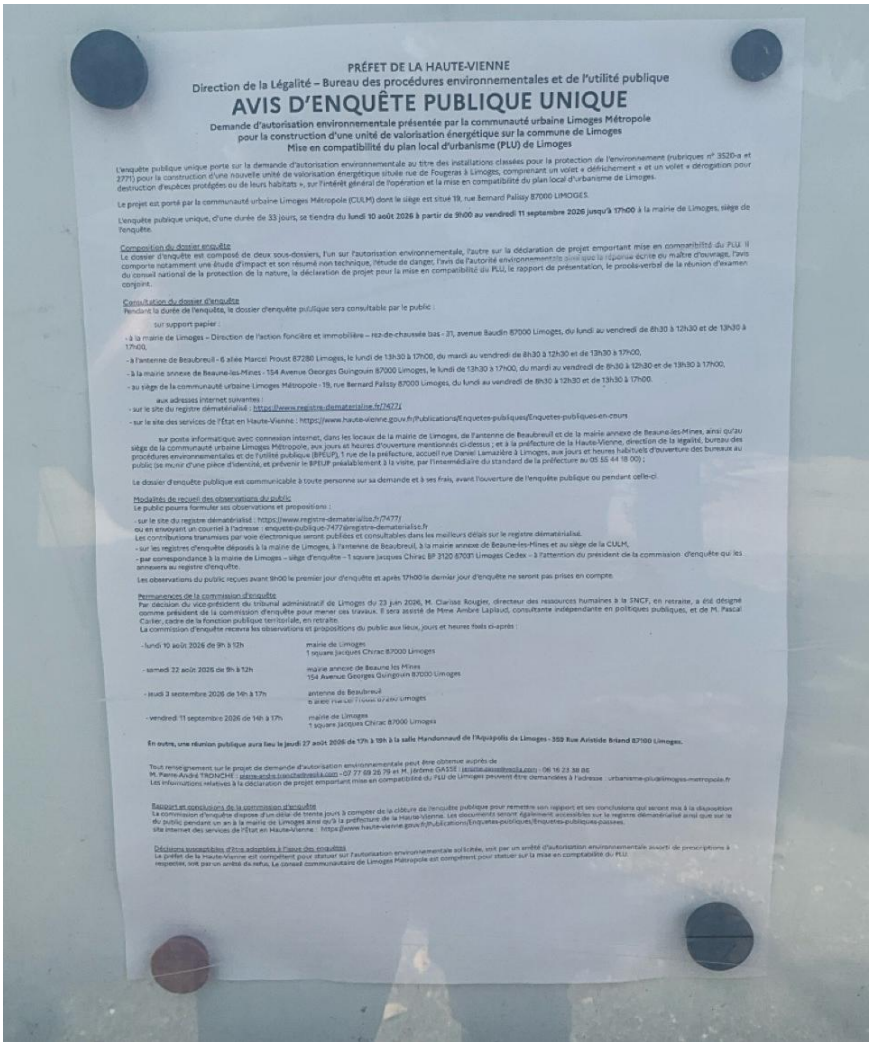

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h	mairie annexe de Beaune les Mines 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h	antenne de Beaubreuil 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonneau de l'Hyapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:15:52)



(11/09/2026 14:39:38)

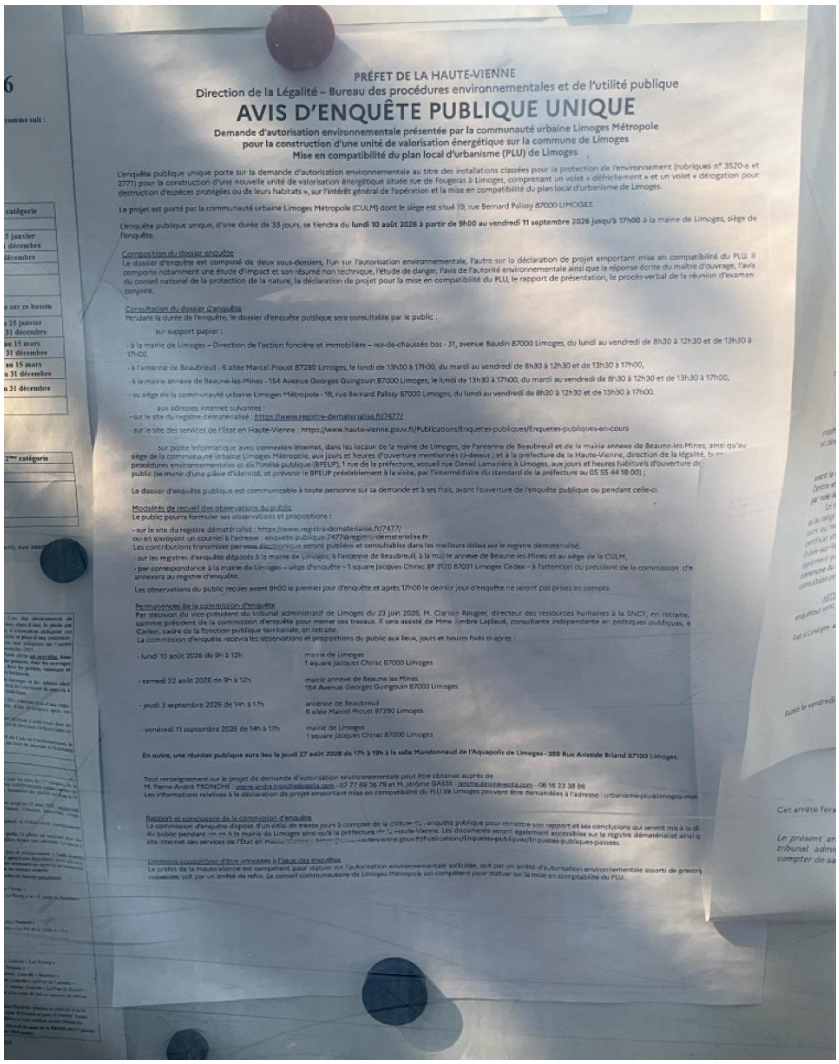

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougnac à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026** jusqu'à 17h00 à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
sur support papier :
- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines -154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête,
annexera au registre d'enquête.
Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, comme président de la commission d'enquête pour mener ses travaux. Il sera assisté de Mme Jimbre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, e Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h	mairie annexe de Beaune les Mines 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h	antenne de Beaubreuil 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de :
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges.met

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la di du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi q site internet des services de l'État en Haute-Vienne : www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
La préfète de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescri nouveaux, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 14:40:05)

Rue Jean Lurcat, Palais-sur-Vienne

Je me transporte au Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne) rue Jean Lurcat, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:18:34)


PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- sur support papier :
- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamaizière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Lapiaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandarousse de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TROUCHE : pierre-andre.trouche@culm.net – 07 77 88 26 79 et M. Jérôme GAUSSE : jerome.gausse@culm.com – 05 19 23 30 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Celui-ci sera à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assortis de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.

(24/07/2026 10:18:41)



(19/08/2026 15:21:44)

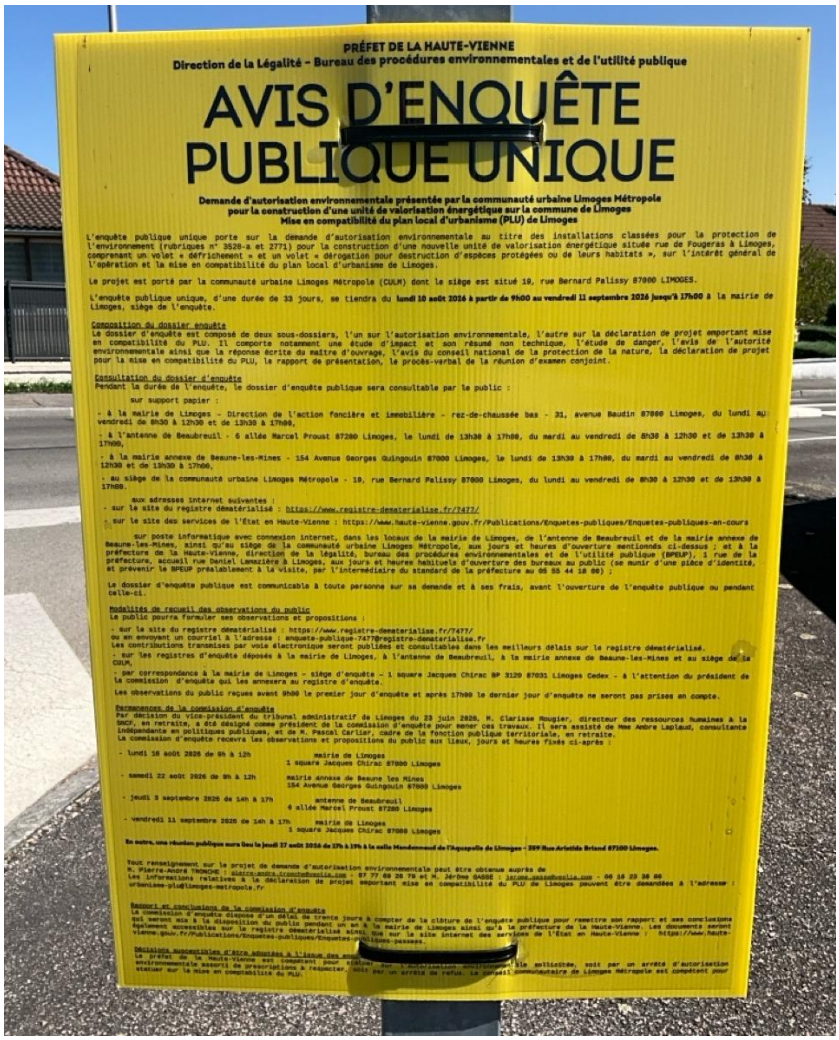

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/ ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Mougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mendemond de l'Aquapolis de Limoges - 209 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TROMEUR : pierre-andre.tromeur@veolia.com - 07 77 69 28 79 et M. Jérôme GADOU : jerome.gadou@veolia.com - 06 16 23 36 66
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des [illegible]
La préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale assortie de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:21:53)



(11/09/2026 14:45:36)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 0h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Lapaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h	mairie annexe de Beaune les Mines 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h	antenne de Beaubreuil 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 09 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 88
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enqu[illegible]
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 14:45:49)

rue Henri Matisse, Palais-sur-Vienne

Je me transporte au Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne) rue Henri Matisse, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:22:51)

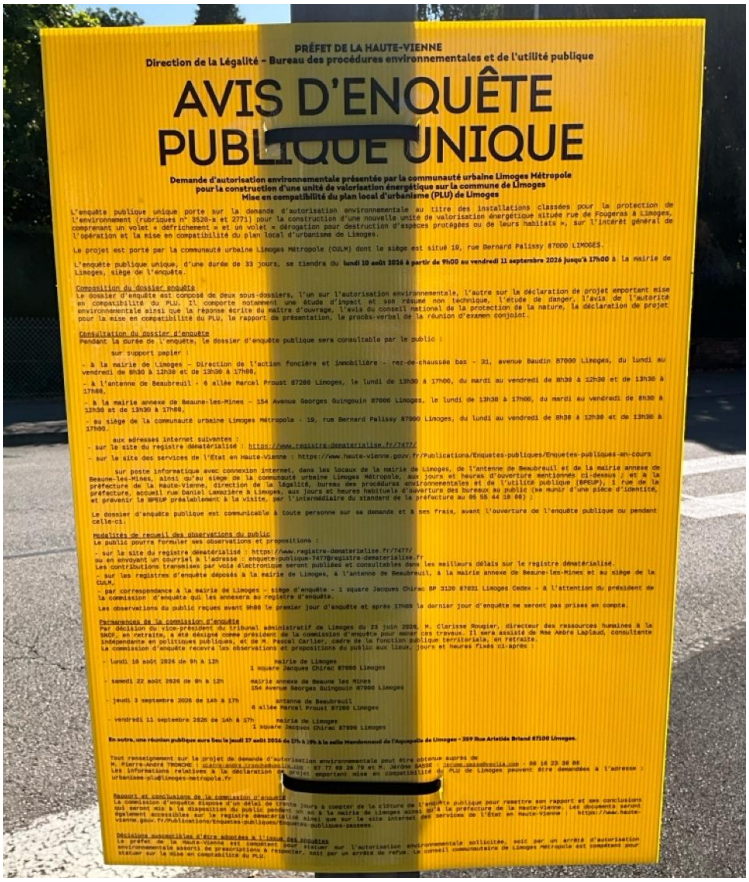

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 2520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « déferlement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'incinérateur général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

La projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 10, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
sur support papier :
- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 10, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00)

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à son frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/ ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 8h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Andrée Lapleau, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Arbrède Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TREMOUX : [redacted] - 07 77 88 36 74 et M. Jérôme BANET : [redacted] - 06 14 23 36 88.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 10:23:03)



(19/08/2026 15:24:01)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques N° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole : 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamaziére à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3126 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 8h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 8h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André THOMINE : [redacted] - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@vencie.com - 06 16 23 30 84
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:24:13)



(11/09/2026 14:48:07)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 0h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 389 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 28 79 et M. Jérôme GADOT : jerome.gadot@veolia.com - de 10 23 30 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 14:48:23)

Pôle Fougeras, Limoges

Je me transporte a Limoges (Haute-Vienne) Pôle Fougeras, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:26:47)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-4 et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
sur support papier :
- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 8 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-Les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 3, rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-Les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Andre Lapaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :
- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 8 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud du l'Aiguepitte de Limoges – 109 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com – 07 77 49 26 79 et M. Jérôme BADIE : jerome.badie@veolia.com – 06 16 23 35 96.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr/

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 10:26:53)



(19/08/2026 15:27:44)

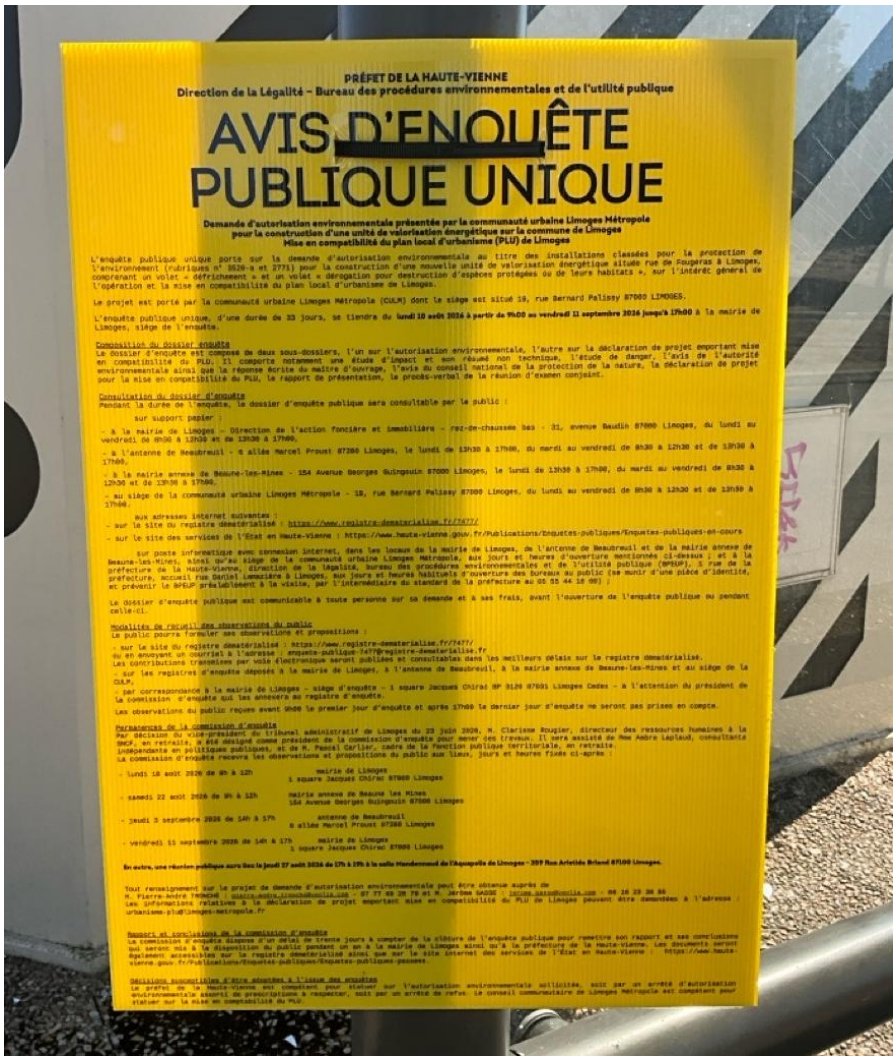
PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 3 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique au pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM.
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme André Laplaud, consultants indépendants en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune Les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André THOMAS (pierre-andre.thomas@veolia.com – 07 77 65 35 79) et M. Jérôme SAUSE (jerome.sause@veolia.com – 06 16 23 36 86).
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:27:51)



(11/09/2026 14:51:24)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'Etat en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Andre Lapleud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandarousse de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 09 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 80
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 14:51:34)

rue du Château d'eau, Limoges

Je me transporte à Limoges(Haute-Vienne) rue du Château d'eau, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 11:11:43)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévoir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/ ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr,
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3129 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision n° E26000078/87 du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Lapiaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 389 rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE (pierre-andre.tronche@veolia.com – 07 77 09 26 78 et M. Jérôme GADGE (jerome.gadge@veolia.com – 06 16 23 38 66
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 11:11:55)



(19/08/2026 15:30:15)



(19/08/2026 15:30:27)



(11/09/2026 14:54:01)


PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87068 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87068 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion Internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamaziere à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87068 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87068 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 389 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE – pierre-andre.tronche@cnpcia.com – 07 77 69 26 79 et M. Jérôme BADRE – jerome.badre@culm.com – 06 16 23 36 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 14:54:19)

À proximité de la Centrale Énergie Déchets, rue de Fougeras, Limoges

Je me transporte à Limoges (Haute-Vienne) rue de Fougeras, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:32:36)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :
- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lemaître à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3128 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme BASSE : jerome.basse@veolia.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 10:32:46)



(19/08/2026 15:40:56)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la commune de Limoges
pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique portera sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquêté
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 12h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/2477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/2477/
- ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3126 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h	mairie annexe de Beaune les Mines 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h	antenne de Beaubreuil 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@orano.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme BASSE : jerome.basse@orano.com – 06 16 29 38 89.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:41:04)



(11/09/2026 15:05:44)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 20, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au **vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lesueur à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé - https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cerlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — Mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- mercredi 22 août 2026 de 9h à 12h — Mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — Antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — Mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Hendermont de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@culm.fr - 07 77 58 36 79 et M. Jérôme GARDE : jerome.garde@culm.com - 06 16 23 38 88
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.

(11/09/2026 15:05:56)

À proximité de la Centrale Énergie Déchets, rue de Fougeras, Limoges

Je me transporte à Limoges (Haute-Vienne) rue de Fougeras, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:49:38)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :
- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 21, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines : 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lesueur à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3128 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Bougier, directeur des ressources humaines à la SACS, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Andre Lapaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandermaud de l'Aquapolis de Limoges - 369 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE (pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE (jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.

(24/07/2026 10:49:50)



(19/08/2026 15:42:16)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougères à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
Ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3128 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 399 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@engie.com - 07 77 09 26 79 et M. Jérôme DASSE : jerome.dasse@engie.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:42:24)



(11/09/2026 15:04:15)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamaziere à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Andree Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en recraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h	mairie annexe de Beaune les Mines 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h	antenne de Beaubreuil 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André THANCHE : pierre-andre.thanche@veolia.com – 07 77 98 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com – 06 16 23 36 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 15:04:24)

Mairie de Rilhac-Rancon

Je me transporte à la mairie de Rilhac-Rancon(Haute-Vienne) 2 rue du Pérou, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 11:02:33)

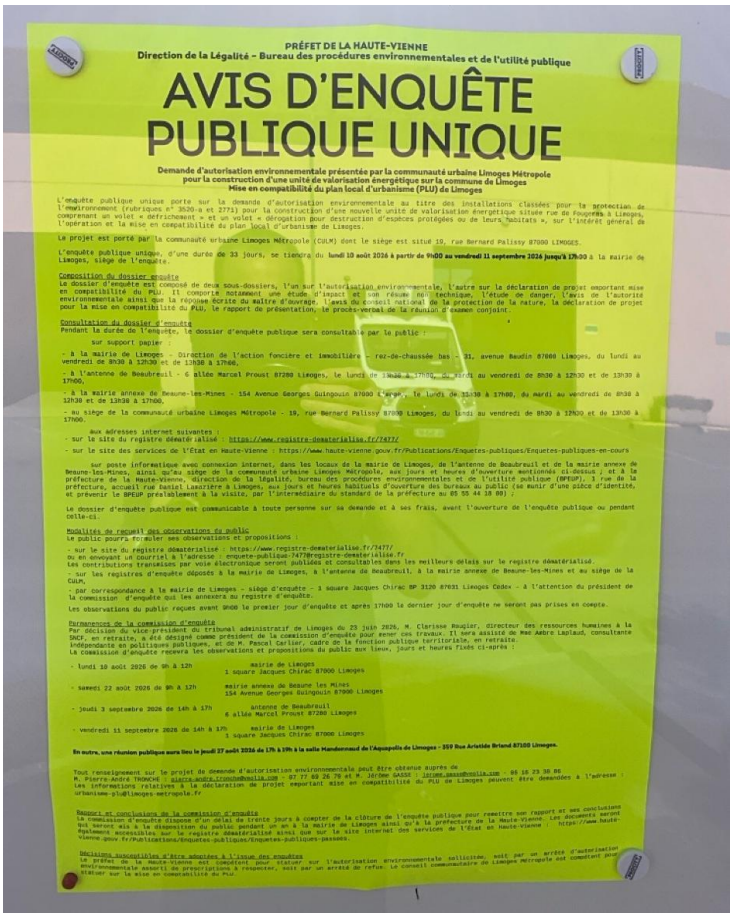

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougères à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
- sur support papier :
- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

Sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lassarère à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2025, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Aubre Lapaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 30 86.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 11:02:40)



(19/08/2026 15:51:13)

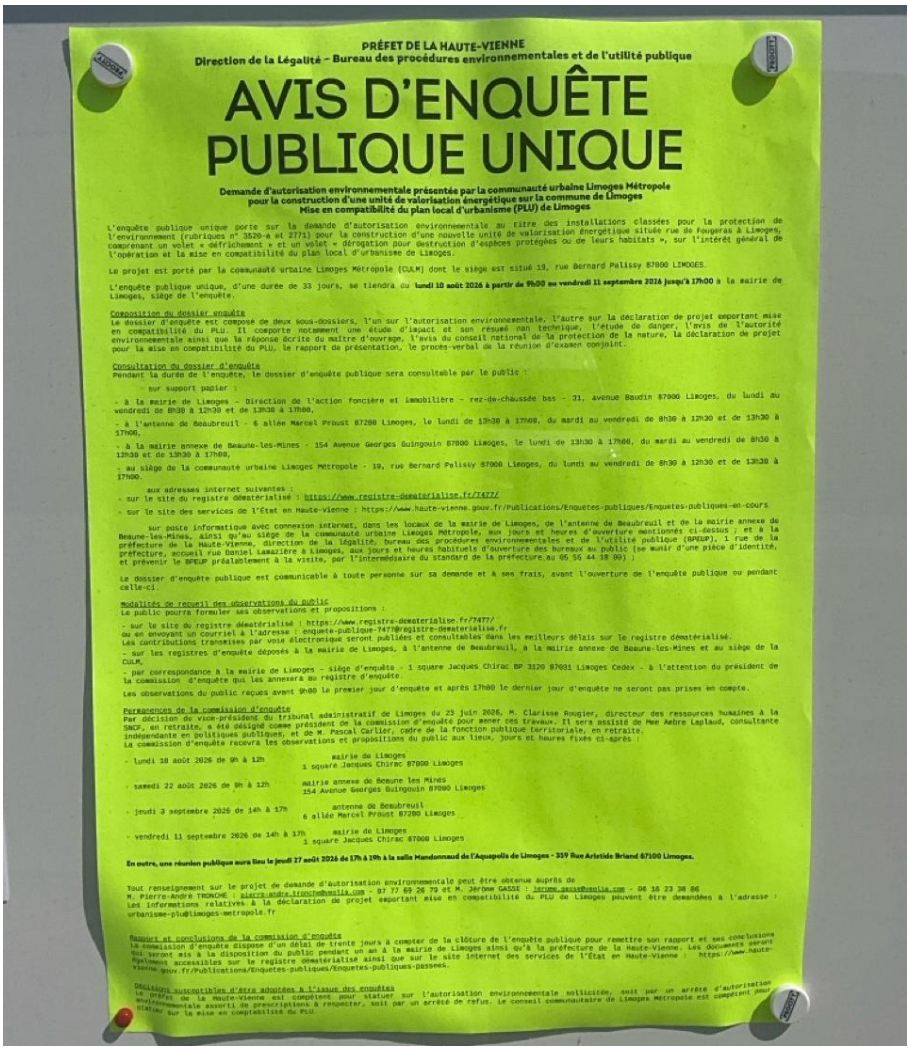

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de La mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Aebre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 319 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE – pierre-andre.tronche@veolia.com – 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com – 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:51:21)



(11/09/2026 15:15:47)

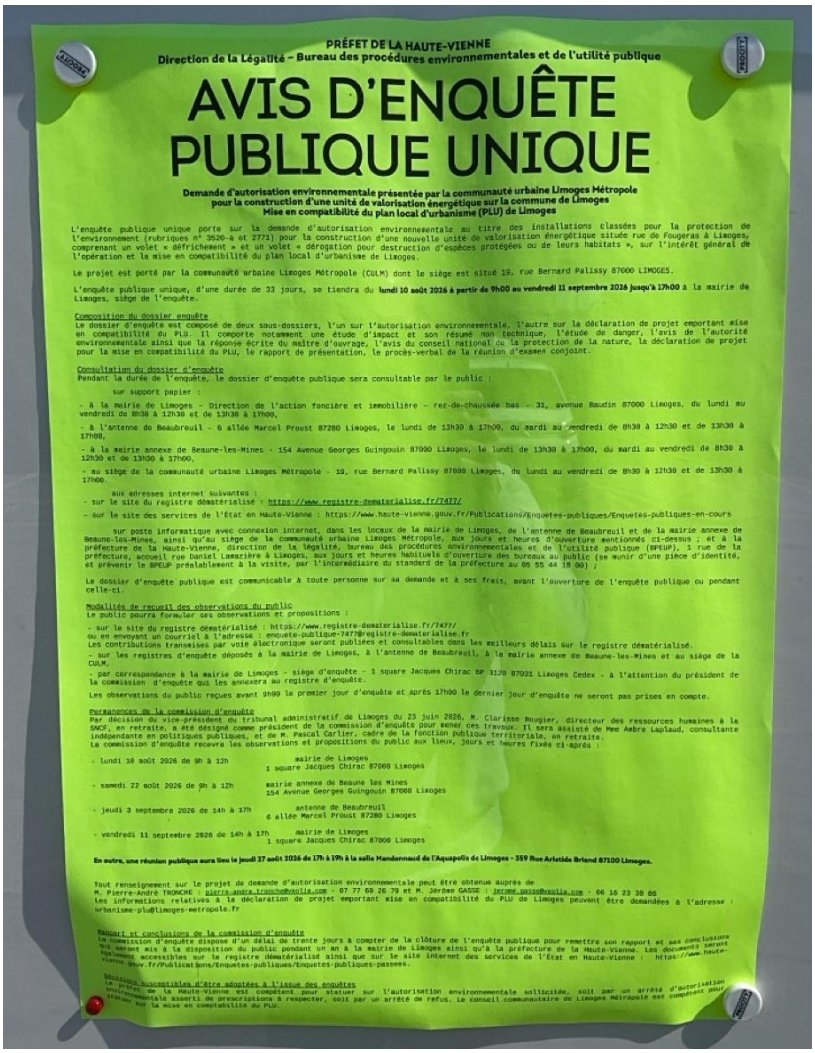

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environneeentale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environneeentale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environneementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamaziere à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Aebre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Handonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TROMCHE : pierre.andre.tromche@veolia.com – 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com – 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ceux-ci seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 15:15:57)

Centre commercial CORA

Je me transporte à Limoges (Haute-Vienne) place de Beaubreuil, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 11:17:14)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 33, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :

- sur la site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPUEP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPUEP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/ ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr.
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 31230 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Adère Lapland, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 169 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRONCHE – pierre-andre.tronche@culm.com – 07 77 60 36 79 et M. Jérôme GAUDE – jerome.gaude@culm.com – 06 16 39 36 86.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 11:17:25)



(19/08/2026 16:01:03)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « déferlement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, la rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 10 00)

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3128 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 0h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 339 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com – 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com – 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.

(19/08/2026 16:01:14)



(11/09/2026 15:24:37)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (fabriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamezière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/ ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mendonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André TROUVE – pierre-andre.trouve@veolia.com – 07 77 99 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com – 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 15:24:52)

Rue Homere, Limoges

Je me transporte à Limoges (Haute-Vienne) rie Homere, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:37:24)


PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole
pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 2520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 09h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3126 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la DNCP, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cérier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandionnaud de l'Aiguepille de Limoges – 289 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRONCHE (pierre-andre.tronche@orelia.com - 07 77 09 26 79 et M. Jérôme GADRE : jerome.gadre@orelia.com - 06 15 23 36 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 10:37:32)



(19/08/2026 15:33:23)


PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 1520-3 et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 09h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- sur support papier :
. à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
. à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
. à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
. au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- aux adresses internet suivantes :
. sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/2477/
. sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours
. sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamaziere à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/2477/
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-1477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Aedra Lapaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mendemond de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRONCHE – pierre-andre.tronche@culm.fr – 07 77 02 26 79 et M. Jérôme DAUGE – jerome.dauge@culm.fr – 06 16 29 38 46.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ceux-ci seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne – https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:33:33)



(11/09/2026 14:57:18)



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « déflchement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamaziere à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 10 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique du pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 0h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Aebre Lapiaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Chrlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h : mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h : mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h : antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h : mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 109 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André TRONCHE - pierre-andre.tronche@limoges.com - 07 77 66 26 76 et M. Jérôme DAGUE - jerome.dague@culm.com - 06 16 23 30 06
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale relative, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 14:57:30)

À proximité du rond-point d'ESTER rue de Fougeras, Limoges

Je me transporte à Limoges (Haute-Vienne) rue de Fougeras, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 10:45:26)

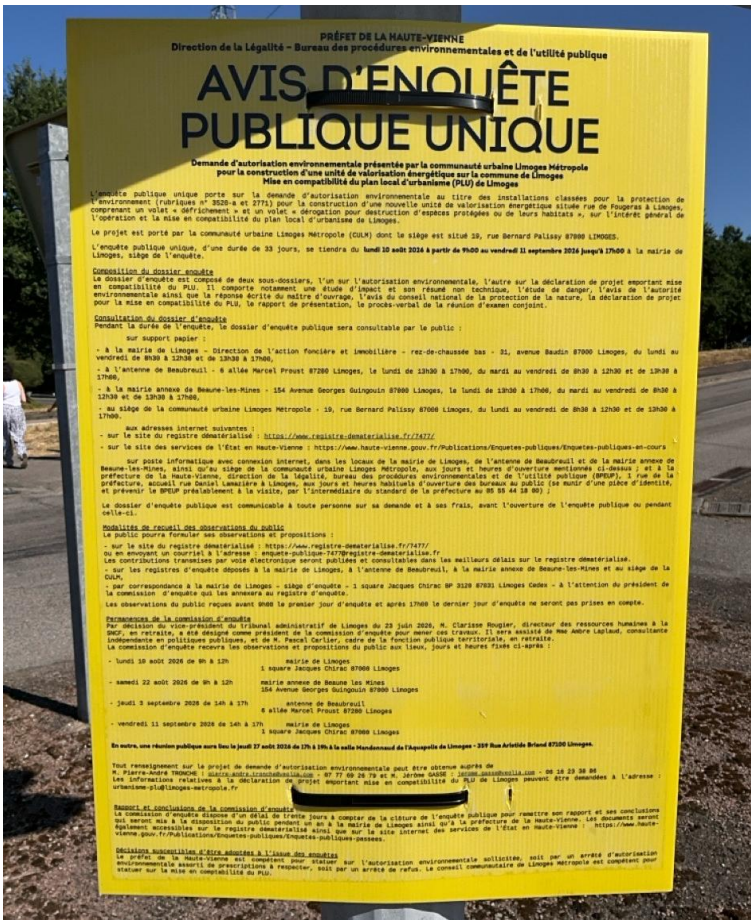

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

Sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

Sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 8h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@orange.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@culm.com - 06 16 23 36 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 10:45:35)



(19/08/2026 15:37:16)

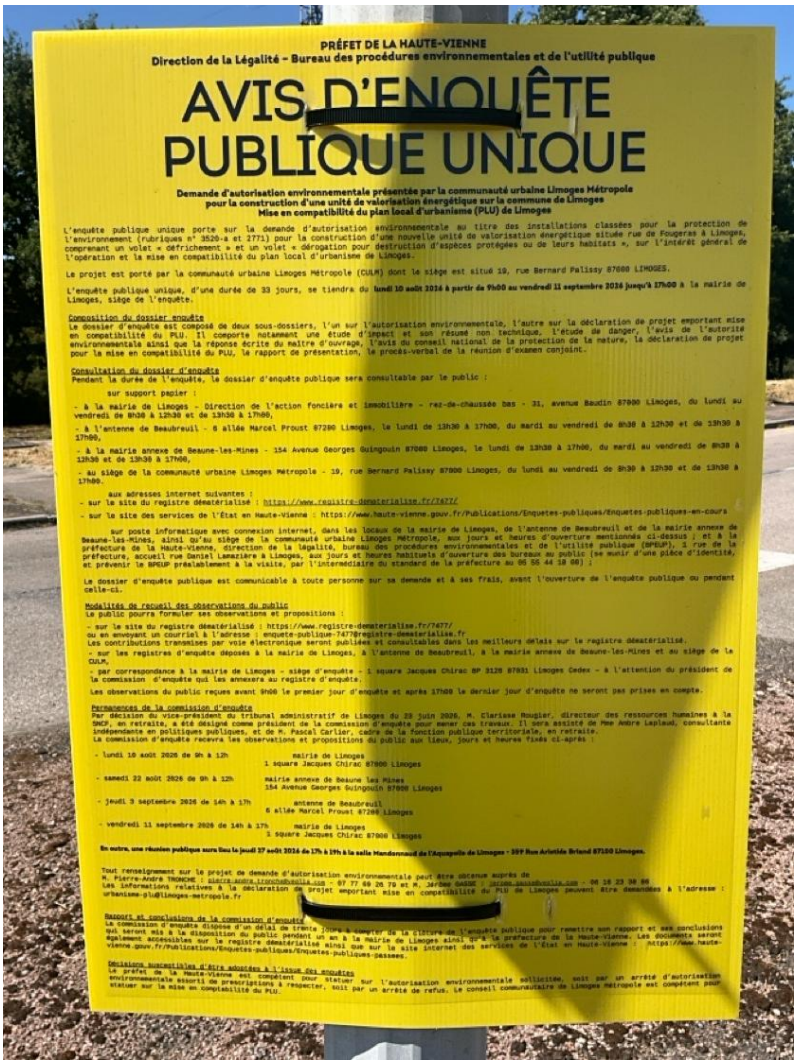

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité - Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges - siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3128 87031 Limoges Cedex - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Lapaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 389 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@wanadoo.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme DAGUE : jerome.dague@culm.com - 06 18 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 15:37:25)



(11/09/2026 15:00:57)


PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier soumis à enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :
- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87006 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87006 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenu auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 36 85
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 15:01:07)

Mairie de Couzeix

Je me transporte à la mairie de Couzeix (Haute-Vienne) 176 avenue de Limoges, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 11:30:34)

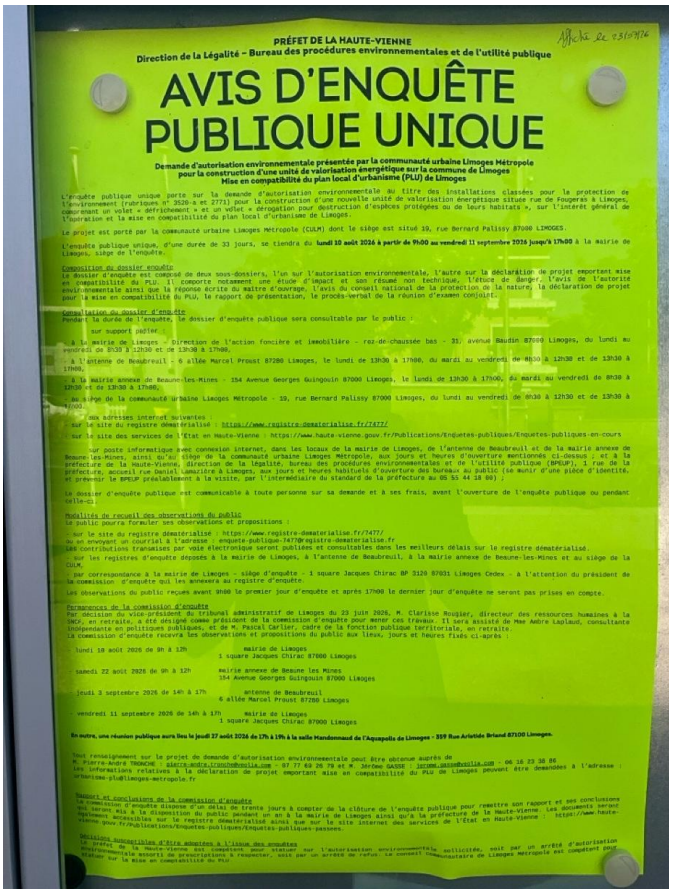

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougerès à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrits du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :
- sur support papier,
  - à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas – 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
  - à l'antenne de Beaubreuil – 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
  - à la mairie annexe de Beaune-les-Mines – 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
  - au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole – 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- aux adresses internet suivantes
  - sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
  - sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours
- sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prendre RDV BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 28 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SACP, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Andre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE – pierre-andre.tronche@veolia.com – 07 77 63 26 79 et M. Jérôme GASSE – jerome.gasse@veolia.com – 06 16 23 38 86.
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête disposa d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ceux-ci seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également consultables sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale, sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions particulières, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(24/07/2026 11:30:41)



(19/08/2026 16:15:29)

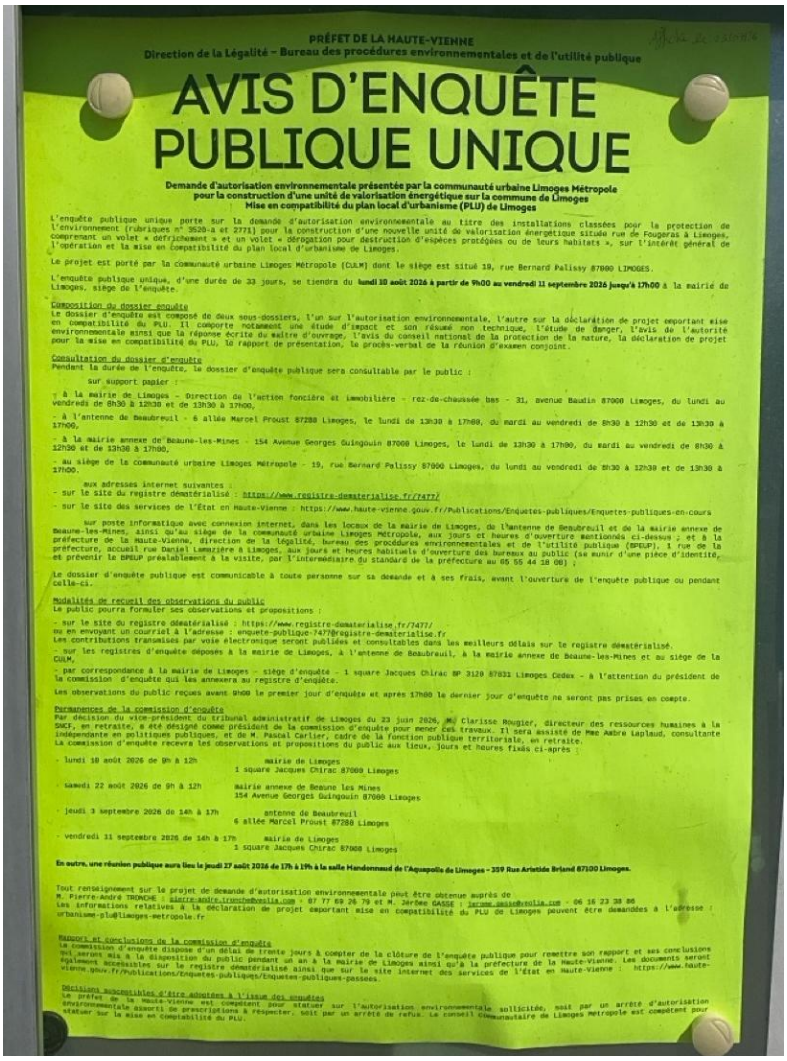

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougerais à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, la procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr//Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête - 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, Mme Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Aubre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges – 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr//Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 16:15:40)



(11/09/2026 15:40:20)

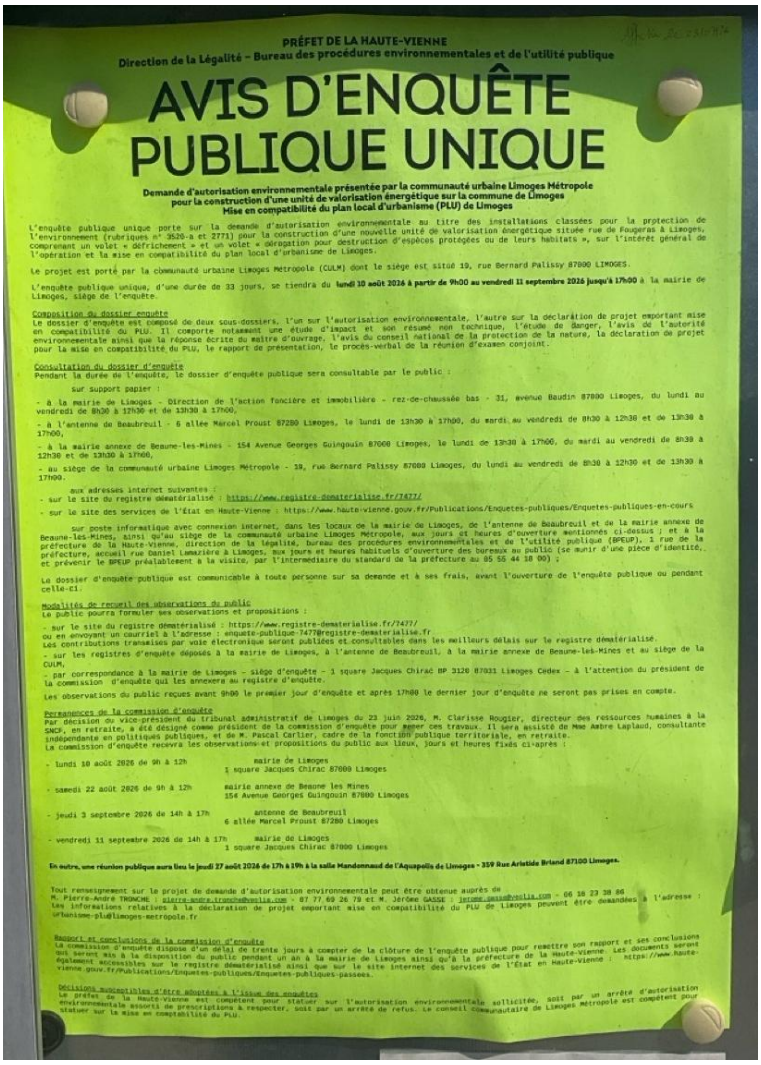

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :
- à la mairie de Limoges - Direction de l'action foncière et immobilière - rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr.
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3128 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Aubre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h — mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h — antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h — mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 18 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(11/09/2026 15:40:34)

Mairie de Limoges

Je me transporte à la mairie de Limoges (Haute-Vienne) square Jacques Chirac, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate sur le panneau d'affichage de la mairie la présence d'un affichage de l'avis de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges.



(24/07/2026 12:02:52)


PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

mande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole
pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « déflagrant » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026** jusqu'à 17h00 à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête

Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint...

Consultation du dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- sur support papier :
- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

- sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête

Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Lapleau, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h : mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h : mairie annexe de Beaune les Mines, 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h : antenne de Beaubreuil, 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h : mairie de Limoges, 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandionnaud de l'Aquapolis de Limoges - 389 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@suez.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@suez.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

Plan rga

(24/07/2026 12:03:02)



(19/08/2026 16:39:57)

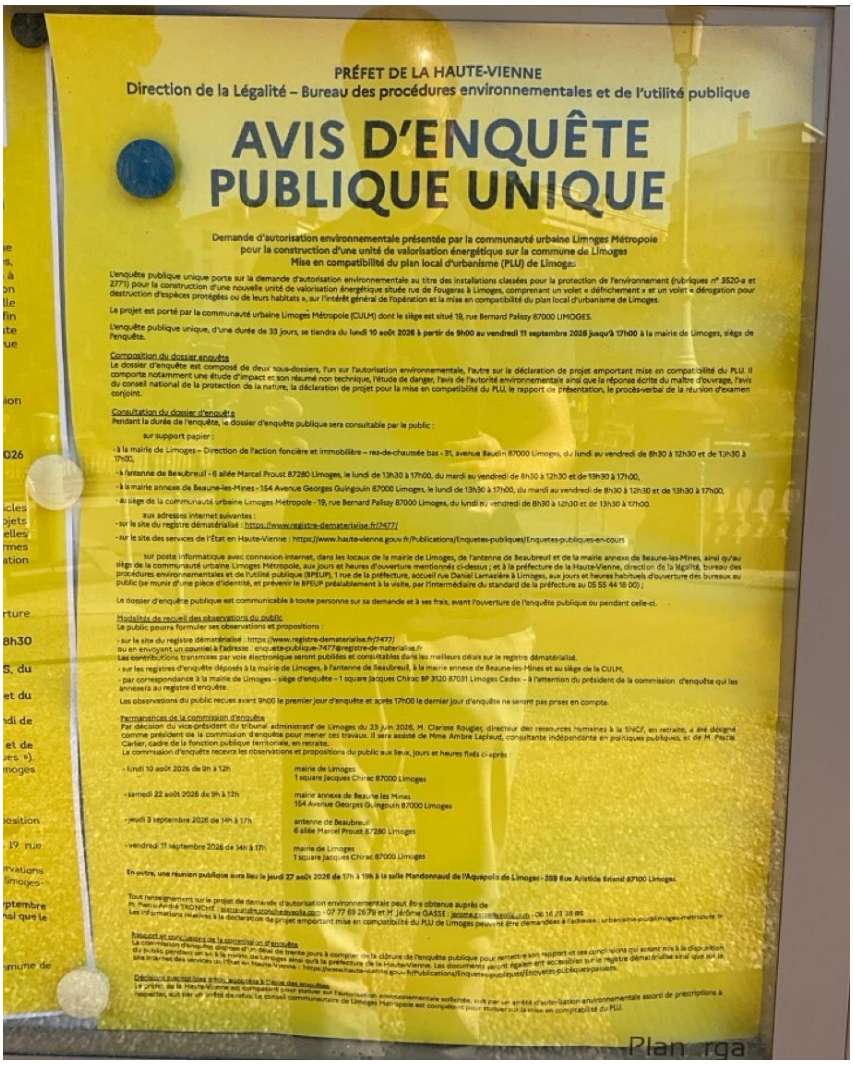

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines -154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-de-materialise.fr
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,
- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête
Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Lacaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Cartier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h	mairie annexe de Beaune les Mines 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h	antenne de Beaubreuil 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 209 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tous renseignements sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André THONIONT : pierre-andre.thoniont@limoges-metropole.fr - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@limoges.fr - 06 14 73 38 88
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-publique@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête
La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

Décision pouvant être prise, autorités à l'issue des enquêtes
Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en compatibilité du PLU.

(19/08/2026 16:40:09)



(11/09/2026 16:09:00)

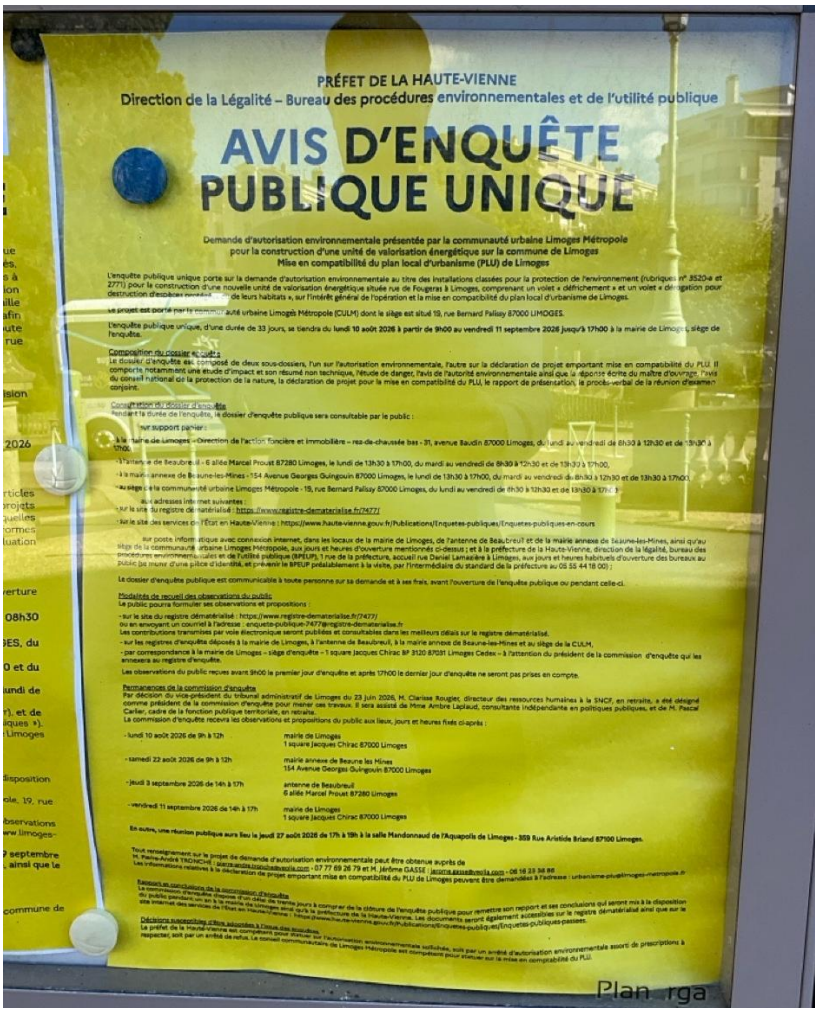

(11/09/2026 16:09:16)

Retranscription de l'avis d'enquête publique est annexée au présent procès-verbal de constat.

_____OOO_____

Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, comportant quarante-six feuillets, dont deux en annexe.

Coût : conforme à l'original

François-Alexandre DELAIRE

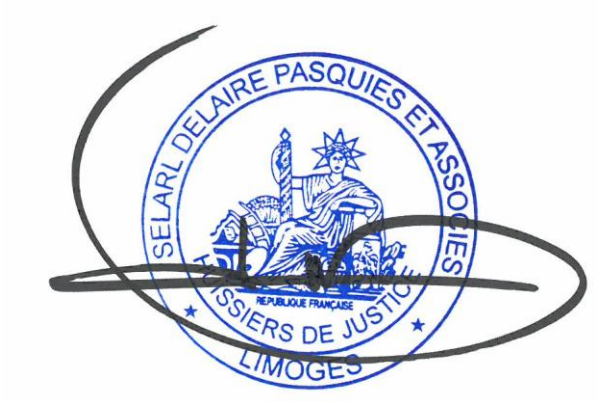

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité – Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté urbaine Limoges Métropole
pour la construction d'une unité de valorisation énergétique sur la commune de Limoges
Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges

L'enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 3520-a et 2771) pour la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique située rue de Fougeras à Limoges, comprenant un volet « défrichement » et un volet « dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats », sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Limoges.

Le projet est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM) dont le siège est situé 19, rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

L'enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, se tiendra du **lundi 10 août 2026 à partir de 9h00 au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 17h00** à la mairie de Limoges, siège de l'enquête.

Composition du dossier enquête
Le dossier d'enquête est composé de deux sous-dossiers, l'un sur l'autorisation environnementale, l'autre sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Il comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de danger, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis du conseil national de la protection de la nature, la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le rapport de présentation, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Consultation du dossier d'enquête
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

sur support papier :

- à la mairie de Limoges – Direction de l'action foncière et immobilière – rez-de-chaussée bas - 31, avenue Baudin 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

- à l'antenne de Beaubreuil - 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

- à la mairie annexe de Beaune-les-Mines - 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges, le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

- au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole - 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

aux adresses internet suivantes :
- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/

- sur le site des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours

sur poste informatique avec connexion internet, dans les locaux de la mairie de Limoges, de l'antenne de Beaubreuil et de la mairie annexe de Beaune-les-Mines, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine Limoges Métropole, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus ; et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prévenir le BPEUP préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modalités de recueil des observations du public
Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7477/
ou en envoyant un courriel à l'adresse : enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

- sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Limoges, à l'antenne de Beaubreuil, à la mairie annexe de Beaune-les-Mines et au siège de la CULM,

- par correspondance à la mairie de Limoges – siège d'enquête – 1 square Jacques Chirac BP 3120 87031 Limoges Cedex – à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues avant 9h00 le premier jour d'enquête et après 17h00 le dernier jour d'enquête ne seront pas prises en compte.

Permanences de la commission d'enquête

Par décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 23 juin 2026, M. Clarisse Rougier, directeur des ressources humaines à la SNCF, en retraite, a été désigné comme président de la commission d'enquête pour mener ces travaux. Il sera assisté de Mme Ambre Laplaud, consultante indépendante en politiques publiques, et de M. Pascal Carlier, cadre de la fonction publique territoriale, en retraite.
La commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- lundi 10 août 2026 de 9h à 12h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges
- samedi 22 août 2026 de 9h à 12h	mairie annexe de Beaune les Mines 154 Avenue Georges Guingouin 87000 Limoges
- jeudi 3 septembre 2026 de 14h à 17h	antenne de Beaubreuil 6 allée Marcel Proust 87280 Limoges
- vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h	mairie de Limoges 1 square Jacques Chirac 87000 Limoges

En outre, une réunion publique aura lieu le jeudi 27 août 2026 de 17h à 19h à la salle Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges - 359 Rue Aristide Briand 87100 Limoges.

Tout renseignement sur le projet de demande d'autorisation environnementale peut être obtenue auprès de
M. Pierre-André TRONCHE : pierre-andre.tronche@veolia.com - 07 77 69 26 79 et M. Jérôme GASSE : jerome.gasse@veolia.com - 06 16 23 38 86
Les informations relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Limoges peuvent être demandées à l'adresse : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront mis à la disposition du public pendant un an à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne. Les documents seront également accessibles sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne : https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-passees.

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue des enquêtes

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation environnementale sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus. Le conseil communautaire de Limoges Métropole est compétent pour statuer sur la mise en comptabilité du PLU.